



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Immédiatement après la prière, le président fait une déclaration au sujet du décès survenu récemment de Jobie Nutarak, président de l'Assemblée législative du Nunavut.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (S. Holden, D. Jeanson, G. Peck et autres)

M. CULLEN (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M<sup>me</sup> STEFANSON) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (G. Hnatiuk, L. Peixob, K. Wood et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement ainsi que le premier ministre à envisager de modifier la loi dans le but d'améliorer le processus permettant aux grands-parents d'obtenir un droit de visite raisonnable à l'égard de leurs petits-enfants. (A. C. Anderson, L. Anderson, C. Mazur et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (J. MacDonald, B. Gass, C. MacDonald et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (E. Dickson, B. Rowat, M. Kostuik et autres)

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (J. Beaumont, D. Beaumont, B. Provost et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (M. Singh, J. Rapose, E. M. Rapose et autres)

---

M<sup>me</sup> ALLAN, *ministre responsable du multiculturalisme*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah, Jour commémoratif de l'Holocauste, qui est observé aujourd'hui.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la période réservée aux déclarations de député du 11 avril 2006, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a invoqué le *Règlement* au sujet du Comité permanent de l'Agriculture et de l'Alimentation et il a indiqué que le comité ne s'était pas réuni depuis le 9 mai 2001. En terminant son intervention, il a proposé qu'il soit demandé au leader du gouvernement à l'Assemblée de convoquer une réunion du comité afin qu'il examine l'état de l'agriculture dans la province, qu'il écoute des témoins, que ses membres se déplacent dans la province et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Le leader du gouvernement à l'Assemblée ainsi que les députés d'Inkster et de Lakeside m'ont également conseillé sur le sujet. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je ferais remarquer à l'Assemblée que le *Règlement* ne fait aucune mention du nombre de fois que les comités doivent se réunir et qu'il est d'usage que le leader du gouvernement à l'Assemblée programme les réunions des comités permanents après avoir consulté d'autres députés comme les leaders à l'Assemblée et les porte-parole de l'opposition.

Dans un même ordre d'idées, le président ROCAN a déclaré, dans des décisions rendues en 1989, en 1993 et en 1994, que l'on ne pouvait demander l'opinion du président de l'Assemblée sur des questions soulevées en comité et qu'il n'avait pas d'autorité sur les comités en matière de procédure.

Après avoir pris en considération les observations des députés ainsi que les conseils émanant des autorités en matière de procédure, je conclus que le rappel au *Règlement* est irrecevable. La question qui a été soulevée est relative aux négociations entre les leaders à l'Assemblée et à la programmation des réunions et ne devrait pas être soulevée comme une question de privilège. J'aimerais encourager les leaders à l'Assemblée à examiner la question et, s'ils le désirent, à prendre les mesures nécessaires après leurs négociations.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> DRIEDGER ainsi que MM. MARTINDALE, EICHLER, ALTEMEYER et PENNER font des déclarations de député.

---

Après la période réservée aux déclarations de député, M. MURRAY soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur l'ouverture prévue le 1<sup>er</sup> mai 2006 du déversoir du lac Devils, sur la campagne de peur du premier ministre au sujet des dangers que les eaux du lac Devils pourraient causer à l'écosystème du lac Winnipeg et à l'industrie de la pêche, laquelle génère plusieurs millions de dollars dans la province, sur son affirmation qu'il existe une entente avec le gouvernement fédéral visant la construction d'un système de filtration perfectionné alors que nous savons maintenant que cette entente n'existe pas et sur les commentaires faits hier par le premier ministre indiquant que le gouvernement des États-Unis travaillait en collaboration avec le gouvernement du Canada à un projet d'installation d'un filtre permanent dans le lac Devils.

M. MURRAY, M. le *ministre* ASHTON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit pas, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes parmi les députés à l'Assemblée car l'eau est une ressource essentielle et sa propriété et sa sécurité importent à tous.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette question soit traitée aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales, la période réservée aux déclarations de député et le débat sur le budget.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

Après la période réservée aux déclarations de députés, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de commentaires portant sur l'ordre sessionnel qu'a faits le leader du gouvernement à l'Assemblée et qui sont parus samedi dernier dans un article du Winnipeg Free Press.

M. le *ministre* CHOMIAK, M. LAMOUREUX et M<sup>me</sup> MITCHELSON interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Après la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* et propose la levée de la séance.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN  
LEMIEUX  
MACKINTOSH  
MALOWAY

MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 33

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU

GOERTZEN  
HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MITCHELSON  
REIMER  
TAILLIEU..... 14

---

**Mardi 25 avril 2006**

---

Après la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet des réponses données par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pendant la période des questions orales.

M. DERKACH exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke